

**L'Union Départementale CGT
de Seine-Maritime vous souhaite
de très bonnes fêtes de fin d'année à tous**



Pour un monde de liberté,
de justice et de paix !

Bonne
2022
Année

À cette occasion, nous vous invitons
à la cérémonie des voeux
qui se déroulera le **lundi 10 janvier 2022**
à 17h à la maison CGT Rouen.



SOMMAIRE :

- Edito
- Echo des luittes :
- Cheminots
- services publics
- Pompiers
- Animateurs
- Retraités
- Université

LES CHEMINOTS EN LUTTE POUR LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Suppression d'emplois, attaque contre les usagers !

La Direction SNCF, avec la validation de Morin, Président du Conseil Régional de Normandie, a décidé de supprimer les Contrôleurs à bord des trains circulant entre Rouen/Dieppe et Rouen/Le Havre. En réalité, c'est l'amorce d'une politique totale de suppression des contrôleurs dans nos trains !

Ce projet néfaste entraînerait une baisse de la qualité de service, une augmentation des incivilités et des agressions à bord des trains, des problèmes pour assurer la sécurité dans certaines situations, l'abandon des voyageurs à leur propre sort...

Qui alors, pour s'occuper de la sécurité des enfants, des étudiants ? Pour gérer les incivilités ? Pour aider un voyageur en difficulté ? Pour gérer les correspondances en cas de retard ? Pour prendre en charge un malaise voyageur ? Pour intervenir en cas de bagage oublié ? Pour acheter un billet où il n'y a plus de guichets ?

D'autant que la direction SNCF avec sa politique de déshumanisation totale, continue dans le même temps à fermer les gares, à réduire l'ouverture des guichets et le nombre d'agents pour assurer la prise en charge voyageur.

C'est près de 50 emplois qui sont menacés aujourd'hui, alors que depuis 2018, c'est près de 400 emplois de salariés du rail qui ont été déjà supprimés en Normandie, soit 1/5^{ème} de l'effectif voyageur !

Et la direction veut même transformer le rôle des agents SNCF pour en faire des « flics », au travers de brigades qui seraient chargées de faire du PV « à tout va »...

Ça suffit ! L'entreprise publique de Service Public SNCF, Bien de la Nation, appartient aux Citoyens, et doit répondre aux besoins grandissants de la Société en matière de transport, et répondre ainsi aux enjeux environnementaux de notre Temps !

C'est pourquoi les Cheminots de Seine-Maritime sont mobilisés dans une grève reconductible tous les lundis, commencée le 29 Novembre. A ce jour, la direction a proposé la régularisation en CDI de 22 emplois en CDD... Mais le compte n'y est pas, et la lutte continue !!!

Ils appellent aussi l'ensemble des citoyens à continuer à signer et faire signer la pétition pour l'Humanisation des Gares et des Trains en Normandie :



<https://chnq.it/2hkhKHPRYQ> ou en flashant le QR Code suivant :

Au Havre, Edouard Philippe veut supprimer les trains de la « Lézarde Express Régionale » !

Edouard Philippe, à peine revenu aux manettes de la ville et de l'agglomération du Havre, après ses années de 1^{er} ministre où il a attaqué en règle le système ferroviaire public, avec sa Loi inique et mensongère de 2018, continue ses attaques contre le service public !

En effet, il a décidé de supprimer la ligne entre Le Havre et Montivilliers/Rolleville, pour la remplacer par un tramway qu'il attribuerait à la concurrence...

La CGT, avec le Syndicat CGT des Cheminots du Havre, et l'appui de la Fédération CGT des Cheminots, des Unions Locales CGT du Havre et d'Harfleur, de l'UD76 et du Comité Régional CGT, soutenus par des associations d'usagers et des élus progressistes en proximité, ont décidé de réagir et d'agir !

Ainsi un contre-projet a été travaillé par la CGT Cheminote, mettant en avant une complémentarité avec une ligne de tramway mieux positionnée, notamment sur les quartiers

populaires de l'agglomération havraise, et permettant non seulement le maintien, mais surtout le développement de la ligne ferroviaire actuelle, en améliorant les temps de parcours, en augmentant le nombre de dessertes avec un cadencement à 15 minutes depuis Montivilliers et en prolongeant la ligne jusqu'à Criquetot et Goderville....

Et tout cela pour un coût pour la collectivité en-dessous de ce que porte Edouard Philippe et sa majorité.

Un déploiement a eu lieu et continue, à la rencontre des usagers, des citoyens, des élus de proximité, avec des conférences de presse, pour porter le projet CGT crédible, réaliste et réalisable !

Le 15 Novembre, le Syndicat CGT des Cheminots du Havre inaugurerait ainsi symboliquement la nouvelle ligne depuis la gare du Havre, et organisait un débat public avec la présence de presque 200 manifestants (cheminots, citoyens, usagers, élus...) dont Laurent Brun - SG Fédération CGT Cheminots, Lionel Lerogeron - SG CR CGT Normandie, Pascal Morel - SG UD CGT 76, Didier Le Reste - Président de l'association Convergence Nationale Rail, les responsables de SOS Gares, du Comité de défense du triage de Sotteville, de l'association de défense du Fer en Caux, des députés, des sénateurs, des élus locaux, le Vice-Président Transport de la Communauté Urbaine du Havre...

Mettons fin au mauvais projet d'E. Philippe et gagnons la voie du service public pour toutes et tous !

Vous pouvez signer la pétition et retrouver le projet CGT en ligne : https://youtu.be/PH9gQU_SEp0

LA CODIFICATION, UNE DÉMOLITION POLITIQUE DES GARANTIES STATUTAIRES

Non à la mise à mort de la Fonction publique territoriale !

Alors que le gel de la valeur du point d'indice poursuivi presque sans interruption depuis plus de 10 ans entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables, le rendez-vous salarial n'est toujours pas fixé. D'abord envisagé au début du printemps par la ministre, celui-ci pourrait n'intervenir que début juillet !

Un tel calendrier augure mal de la possibilité de négocier réellement. De surcroît, dans les thèmes qui seraient abordés, le pouvoir exécutif est totalement muet sur le chapitre des augmentations générales. Ce silence obstiné, en dépit des demandes réitérées de l'ensemble des organisations syndicales, est bien le signe que le gouvernement n'a aucune intention de procéder à des revalorisations du point d'indice, y compris pour 2022. **Cette situation est inacceptable !**

La fin du statut de la fonction publique !

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien transformer, c'est-à-dire changer la nature de la Fonction publique territoriale.

C'est par une déclaration mensongère que la ministre de la transformation de la fonction publique, Amélie de Montchalin a annoncé la publication de l'ordonnance portant « partie législative du code général de la fonction publique » (JO du 05/12/21).

Présentée frauduleusement comme une simple réorganisation de textes législatifs « à droit constant » pour leur donner une meilleure lisibilité, elle pulvérise les fondements du statut général des fonctionnaires.

Parmi ces fondements, le fait que le fonctionnaire est titulaire de son grade et non pas de son emploi.

Le code inverse cette hiérarchie en affirmant une primauté de l'emploi sur le grade, supprimant de facto la fonction publique de carrière et remettant en cause l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique, quelles que soient les « alternances » intervenant au niveau de l'Etat ou des collectivités... quels que soient les liens de ces derniers avec les marchés financiers, prêts à dépecer les services publics dont les missions sont jugées les plus rentables.



Plus généralement, le code « transforme » les droits et garanties des personnels en une boîte à outil managériale pour les DRH.

La transformation du statut en code c'est la fin du droit à la carrière, aux avancements, la fin des commissions de réforme, la fin de nos instances paritaires, c'est la fin du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, c'est l'ouverture à marche forcée à la mise en concurrence entre les salariés, les contractuels, les fonctionnaires.

Ne laissons pas faire, mobilisons-nous !

ÉCHO DES LUTTES... PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Une arme à double tranchant !

Nous sommes habitués à nous méfier des apparences. Une fois de plus c'est le cas avec la PSC, qui derrière l'obligation de participation de l'employeur au financement de garantie de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) de leur personnel, ouvre grand les portes à la dérive assurantielle.

A ce titre, la CGT, avec les autres OS présentent au bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ont dénoncé, ce 15 décembre, les dispositions indigestes proposées dans le projet de décret sur la PSC qui sont très en dessous des attentes et des besoins des agents.

L'occasion de rappeler que les complémentaires santé et prévoyance doivent être vues comme des investissements en termes de ressources humaines et non comme des « charges supplémentaires » pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

Nous le savons que trop bien, partout où il y a absence ou peu de revendication salariale ce sont des garanties minimales imposées aux agents. L'objectif recherché étant de minimiser la participation employeur, ouvrant la porte à des garanties de base et des options à la charge exclusive des salariés.

Dès le début de l'année des négociations vont s'engager avec les employeurs publics.

Aussi, face aux interrogations portées par les nouvelles dispositions relatives à la Protection Sociale Complémentaire, un temps de travail vous est proposé le 28 janvier 2022 avec la participation de Francis Balay, président d'Alternative Mutualiste.

Comprendre la PSC, journée d'échange le vendredi 28 janvier 2022 à partir de 9h00. Lieu à confirmer (Yvetot ou Grand-Quevilly).

Une convocation vous parviendra dans les prochains jours.

Pour une meilleure organisation, inscription souhaitée à : services.publics@cgt76.fr



ÉCHO DES LUTTES ... LE 9 DÉCEMBRE ACTION DES POMPIERS



Le 9 décembre nous avons déposé un préavis de grève sur le manque d'effectif, pour demander au Conseil Départemental (principal financeur) une participation plus élevée pour le SDIS, afin de créer des postes budgétaires supplémentaires de sapeurs-pompiers professionnels.

A l'appel de la CGT, une cinquantaine d'agents se sont rassemblés devant le Conseil Départemental, pendant l'assemblée plénière du département.

Une délégation a été reçue par le Directeur Général des Services du département, accompagné par le directeur départemental du SDIS.

Des élus sont venus échanger avec les manifestants. Nous avons le sentiment d'avoir été entendus par les différents élus et responsables, le constat est partagé.

Reste à voir quelles seront les mesures effectives qui seront prises au cours de l'année 2022, lors des décisions budgétaires pour notre service public d'incendie et de secours...

Merci au syndicat du Conseil Départemental pour leurs concours et à l'UD pour l'aide logistique

ECHO DES LUTTES.... ANIMATEURS

ANIMATEURS : UNE MOBILISATION HISTORIQUE !

Débutée le 19 novembre dernier, la mobilisation des animateurs dans les collectivités a connu un franc succès, d'autant qu'ils ont souvent été rejoint par les ATSEM, les agents d'entretien ou de restauration.

Pour de nombreux parents, la mobilisation aura permis de mieux connaître le quotidien de ces « invisibles ». Bas salaires, précarité et mauvaises conditions de travail, font que ce secteur souffre de sous effectifs et d'un turn-over particulièrement anormal.

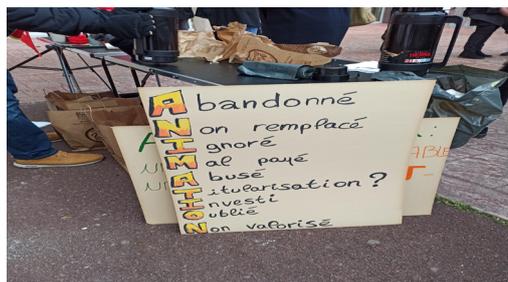
Les conséquences sont désastreuses sur la qualité d'accueil, sur les contenus pédagogiques ou sur la sécurité notamment des enfants. Cette logique génère des modes d'organisation dysfonctionnant et déshumanisés, où l'enfant est parqué, au détriment d'une relation de confiance et d'écoute tellement importante pour sa construction.

Delphine, jeune animatrice résumait bien la situation : « Notre journée type sur le temps périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) 5 heures de travail sur une plage horaire de 11 heures ! Le mercredi au centre de loisirs une journée de 10h payée 6€ net de l'heure et les heures de réunions qui s'enchaînent ne sont pas payées ».

« Durant les vacances, c'est 4€ net de l'heure pour un minimum de 54 heures par semaine (sans les veillées) ».

« Nous sommes considérés comme un job étudiant ou un job d'été... mais nous travaillons toute l'année auprès de vos enfants. Nous ne sommes pas des fainéants.

Faire grève n'est pas gratuit et même si cela nous coûte sur un salaire déjà précaire, nous espérons que grâce à ces journées nous soyons entendus, respectés et mieux rémunérés ».



« ici à Grand Quevilly, comme dans de nombreuses villes, la mobilisation a connu un franc succès ».

ÉCHO DES LUTTES ... ACTION DES RETRAITÉS DEVANT LA CARSAT



LES 5 UNIONS SYNDICALES DE RETRAITÉ.E.S CGT DE NORMANDIE ont manifesté devant la CARSAT de Normandie (Rouen) le 13 décembre.

Le lundi 13 décembre, dans le cadre de la campagne confédérale sur la réappropriation de la SECU, les 5 USR CGT de Normandie accompagnées par un membre du CA CGT (Christian Letellier) de la CARSAT se sont mobilisées pour interpeller la Direction de la CARSAT Normandie, en déposant plus de 750 pétitions pour demander que les bulletins de pensions soient envoyés aux retraité.e.s sous forme papier et non systématiquement par internet.

Pour appuyer cette revendication, ils ont rappelé que le réseau internet n'était pas entièrement fiable sur l'ensemble du territoire, que le coût du matériel informatique est un frein pour les basses pensions et que, pour un certain nombre de retraité.e.s elles ou ils ne maîtrisaient pas l'outil.

La Direction ne semble pas fermée à une évolution, au moins pour les plus éloignés du numérique.

Notre campagne de sensibilisation pour un support papier pour les bulletins de pensions doit donc se poursuivre.....

ÉCHO DES LUTTES ... UNIVERSITÉ

MOBILISATION LE 10 DÉCEMBRE DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ ROUEN NORMANDIE

Les personnels administratifs, techniques, de bibliothèque, enseignants et chercheurs se sont rassemblés le 10 décembre 2021 avant le vote du budget au conseil d'administration. Ils dénonçaient un manque de moyens qui va avoir pour conséquence une aggravation de leurs conditions de travail et une dégradation de l'accueil des étudiants.

Les élus CGT ont dénoncé le désengagement de l'État alors même que les effectifs ne cessent d'augmenter : cette année, on compte 1250 étudiants supplémentaires. Cela correspond au public d'un lycée entier, qui fonctionne, lui, grâce à une centaine d'agents. Pourtant la campagne d'emplois de l'université restera exsangue en 2022, et aucune construction de bâtiment n'est prévue.

Il a été rappelé que la Normandie souffre d'un manque de diplômés de l'enseignement supérieur, et que les jeunes sont particulièrement impactés par la crise sanitaire. Comme réponse à l'austérité, cela n'a pourtant pas empêché le président de l'université de demander la réduction des capacités d'accueil des néobacheliers pour les filières dites « en tension ». Beaucoup auraient été laissés sur le carreau, et leurs seuls recours auraient été une orientation non choisie, une école privée aux frais d'inscription élevés ou l'arrêt des études. Ce projet a finalement été abandonné.

L'Etat doit prendre ses responsabilités en proposant des dotations à la hauteur des missions du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Toutes les étudiantes et tous les étudiants doivent pouvoir suivre décemment la formation de leur choix. C'est l'unique solution de progrès !



ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**

Crédit photo : Eric Audras / Onoky / GraphicObsession

**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).